

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 29/2022

**Objet : Bilan des cessions
et acquisitions foncières**

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022

ID : 013-200035087-20220407-29_2022-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 1^{er} avril 2022.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Éric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné pouvoir à MARTEL Marcel*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*).

Pour la Commune d'EYRAGUES : DELABRE Éric (*absent ayant donné pouvoir à MARCON Patrick*).

Pour la Commune de GRAVESON : DI FELICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).

Pour la Commune de MAILLANE : MARÈS Frédérique (*absente ayant donné pouvoir à LECOFFRE Éric*).

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*).

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel (*absent ayant donné pouvoir à CHABAS Sylvie*).

Secrétaire de séance : M. DAUDET Jean-Christophe.

Mme la Présidente expose que les dispositions des articles L 2241-1 et L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans son deuxième alinéa, prévoient, dans un souci de transparence et de meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, que soit chaque année présenté au Conseil Communautaire le bilan des acquisitions et cessions foncières.

Il convient en conséquence que le Conseil Communautaire approuve le bilan des cessions foncières ci-dessous présenté pour l'année 2021 :

➤ **POLE CRAU DURANCE :**

Vente

Acquéreur : SCI de l'Oursière



Acte notarié du 25 juin 2021
Parcelle cadastrée : C n° 2422
Surface de : 318 m²
Pour le prix de : 12 720 € HT

➤ **ZONE SAINT ROCH :**

Acquisition

Vendeur : consorts BOUCHET
Acte notarié du 1^{er} avril 2021
Parcelles cadastrées : b n° 130, 509, 510, 511, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099
Surface de 59 946 m²
Pour le prix de : 1 130 000 €

➤ **ZAC DU SAGNON à GRAVESON :**

Vente

Acquéreur : GSE (pour le compte de l'entreprise COMEXA)
Acte notarié du 21 décembre 2021
Parcelle cadastrée : AA 262 et 290 (lot 21)
Surface de : 21 232 m²
Pour le prix de 1 167 760 € HT

➤ **ZONE DU BARRET / CHAFFINE à CHATEAURENARD :**

Ventes

Acquéreur : IB NUMERO 20 (Groupe BLACHERE)
Acte notarié du 26 octobre 2021
Parcelles cadastrées : BM 145 et 158
Surface de : 4 208 m²
Pour le prix de 449 580 € HT

Acquéreur : MB2 (Mister Bonbon)
Acte notarié du 26 octobre 2021
Parcelles cadastrées : BM 153
Surface de : 1 132 m²
Pour le prix de 77 408 € HT

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-37 ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.5211-37 du CGCT susvisé, le Conseil Communautaire est tenu de délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions sur le territoire de la communauté d'agglomération ;

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE le bilan ci-dessus présenté des acquisitions et cessions foncières et immobilières réalisées par la communauté d'agglomération Terre de Provence en 2021.

Membres en exercice : 42
Votants : 42
Votes pour : 42
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 7 avril 2022

